

Province de Québec
La Municipalité de Sainte-Justine

À UNE SÉANCE ORDINAIRE de la Municipalité de Sainte-Justine tenue le 4^e jour du mois de juin 2009 à 20 h 00 à la Mairie de Sainte-Justine à laquelle réunion sont présents:

M. Marcel Morissette, maire
M. André Ferland, conseiller
M. Émilien Cayouette, conseiller
Mme Cécile Veilleux, conseillère
Mme Linda Gosselin, conseillère
M. Gilles Bizier, conseiller
M. Bernard Poulin, conseiller

Les membres du Conseil municipal forment le quorum sous la présidence de Marcel Morissette, maire.

M. Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption procès-verbal du 14 mai 2009
4. Comptes fournisseurs au 4 juin 2009
5. Période de questions
6. INSPECTEUR MUNICIPAL :
 1. Règlement sur les carrières et sablières
 2. Soumission (pavage)
 3. Assurances collectives
 4. Vente de terrain à Daniel Godbout
 5. Demande d'exclusion
 6. Trottoirs
 7. Dérogations mineures
 8. Entente incendie
 9. Circulation des VTT (rue Rotobec)
7. QUESTIONS DIVERSES :
 1. Œuvre des loisirs
 2. Agrifor-Énergie
 3. Compostage
 4. Société du Patrimoine
8. CORRESPONDANCE :
 1. Fédération québécoise des municipalités (FQM)
 2. Conseil du bassin de la rivière Etchemin
 3. Carrefour Jeunesse Emploi
9. Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION

(Adoption de l'ordre du jour)

Il est proposé par Bernard Poulin
Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que
modifié en ajoutant les articles suivants :

Inspecteur municipal :
Mairie
Niveleuse

Questions diverses :
Projet « Etchemins en forme »
Félicitations Alex Vocal
Marché aux puces

Correspondance : Massif du Sud
CLD des Etchemins

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
(Adoption procès-verbal)

Le procès-verbal de la séance du 14 mai 2009 a été envoyé au maire,
aux conseillères et conseillers.

Il est proposé par André Ferland
Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ci-haut
mentionné soit adopté.

ADOPTÉE

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS AU 4 JUIN 2009

N°chèque	Nom	Montant	Payé
C900322	OEUVRE DES LOISIRS	300,00	300,00
C900323	FONDATION DU SANATORIUM BEGIN	140,00	140,00
C900324	CLUB OPTIMISTE DE SAINTE-JUSTINE	100,00	100,00
C900325	CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LANGEVIN	18,48	18,48
C900325	CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LANGEVIN	100,00	100,00
C900325	CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LANGEVIN	230,82	230,82
	MARIO LAPIERRE	31,85	31,85
	RÉJEAN MERCIER	70,20	70,20
C900326	REJEAN MERCIER	25,93	
C900327	SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC.	1987,94	
C900328	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	5386,95	
C900329	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	51,59	
C900329	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1847,31	
C900330	ORIZON MOBILE	158,02	
C900331	SOGETEL INC.	551,20	
C900331	SOGETEL INC.	51,43	
C900332	IMPRIMERIE APPALACHES INC.	135,45	
C900333	FONDS DE L'INFORMATION FONCIERE	21,00	
C900334	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	97,84	
C900335	POMPIERS DE SAINTE-JUSTINE	320,00	
C900336	HYDRO-QUEBEC	979,20	
C900336	HYDRO-QUEBEC	1685,13	
C900336	HYDRO-QUEBEC	1786,25	
C900336	HYDRO-QUEBEC	863,63	
C900337	MAURICE BROUSSEAU ET FILS INC.	56,96	

C900338	GARAGE GILLES DUCHAINE	218,24	
C900339	GARAGE LESSARD ET POULIOT	1579,18	
C900340	SERVICE DE PNEUS AUDET ENR.	465,27	
C900341	PAQUET ET FILS LTEE	502,95	
C900342	DÉPANNEUR SAINTE-JUSTINE	207,01	
C900343	C.O.M.B.E.Q.	253,97	
C900344	PAULO ET REMY INC.	45,14	
C900344	PAULO ET REMY INC.	47,41	
C900345	FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES	12,95	
C900346	PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC.	97,06	
C900347	MUNICIPALITE DE ST-CYPRIEN	9882,50	
C900348	CLAUDE CARRIER INC.	9329,55	
C900349	LES ENTREPRISES J.A.G.R.	186,24	
C900350	MINISTRE DES FINANCES	53382,00	
C900351	SANI-ETCHEMIN INC.	1752,39	
C900352	INFORMATIQUE AUDOIR INC.	44,29	
C900353	C.L.D. DES ETCHEMINS	1288,00	
C900354	ÉLECTRICITÉ DRV INC.	137,15	
C900355	BOLDUC, POULIN & ASSOCIÉS, S.E.N.C.	818,34	
C900356	FORD APPALACHES INC.	352,50	
C900357	JOHN MEUNIER INC.	258,48	
C900358	JACQUES TANGUAY	23,25	
C900359	LES PNEUS BEAUCERONS INC.	2166,97	
C900360	M.R.C. DE BELLECHASSE	20983,33	
C900361	TRACTION	95,03	
C900362	BIOLAB-DIVISION THETFORD	251,83	
C900362	BIOLAB-DIVISION THETFORD	44,02	
C900363	CMP MAYER INC.	793,51	
C900364	M.R.C. DES ETCHEMINS	179,67	
C900364	M.R.C. DES ETCHEMINS	64,01	
C900364	M.R.C. DES ETCHEMINS	438,52	
C900365	COGECO CABLE INC.	28,79	
C900366	CHEMCO INC.	3210,51	
C900367	ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	705,47	
C900368	CONSTRUCTION F.J.L. INC.	4171,58	
C900369	MAINTENANCE INDUSTRIELLE MOBILE	1150,69	
C900370	GJ INTERNATIONAL TRANSPORT	577,50	
	TOTAL	132742,48	991,35
	SOLDE À PAYER	131751,13	
	ENCAISSE	149220,78	

RÉSOLUTION

(Adoption des comptes fournisseurs)

Il est proposé par Émilien Cayouette
Et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes ci-dessus énumérés soient
acceptés.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT SUR LES CARRIÈRES ET SABLIERES :

Avant d'adopter ce règlement, le Conseil aimerait valider
auprès des autres municipalités de la MRC si elles l'ont

adopté. Cet item est donc reporté à la prochaine séance.

RÉSOLUTION

(Soumission – pavage)

Attendu qu'une demande de soumissions, par invitation, pour l'exécution de travaux de pavage et de rapiéçage à la finisseuse de différentes rues de la Municipalité a été demandée conformément aux exigences de l'article 935 du Code municipal du Québec;

Attendu que six (6) soumissions ont été reçues et jugées conformes soient celle de Pavage Abénakis Itée, Construction BML, Pavages Sartigan, Pavages Beauce-Amiante, Gilles Audet et Pavages Colgan et frères;

En conséquence de ce qui précède,
Il est proposé par Gilles Bizier
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accorde le contrat pour l'exécution des travaux de pavage à Pavages Colgan et frères selon les conditions suivantes :

- prix du pavage à la tonne métrique pour le pavage de la rue Langevin et du rang 10-est : 129,81 \$ la tonne métrique;
- prix du pavage à la tonne métrique pour le rapiéçage à la finisseuse : 146,74 \$ la tonne métrique.

ADOPTÉE

ASSURANCES COLLECTIVES : Le Conseil municipal est informé que le renouvellement des assurances collectives avec la Standard Life implique une augmentation globale de 33% de la prime. Des prix ont donc été demandés auprès d'autres assureurs et nous reviendrons sur ce sujet à la prochaine séance.

VENTE DE TERRAIN : Suite à une visite des lieux, il semble que le Conseil municipal soit intéressé à vendre à Daniel Godbout une parcelle de terrain à l'arrière du terrain de celui-ci. Toutefois, un nettoyage de ce terrain devra être effectué auparavant.

DEMANDE D'EXCLUSION: Le Conseil municipal est informé que la demande d'exclusion de la zone agricole permanente d'un secteur situé le long de la route du 11e rang a été finalement acceptée.

TROTTOIRS: Le maire informe le Conseil municipal qu'il lui a été suggéré d'effectuer du pavage en surlargeur sur la rue Lapointe et ce, afin d'en faire un trottoir. Le Conseil municipal semble favorable à cette suggestion pour l'avenir. De plus, des travaux de réparation de trottoirs seront effectués sur la rue Principale et sur la rue Langevin.

RÉSOLUTION

(Dérogation mineure – Bibiane Vachon)

Il est proposé par Bernard Poulin
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par Mme Bibiane Vachon pour la construction d'un mur de soutènement à moins de un (1) mètre de la ligne avant comparativement à la marge prescrite de 1 mètre (art. 10.3.1.1. règlement de zonage no. 76-07);

QUE le Comité consultatif d'urbanisme est d'avis que le fait de refuser cette demande causerait un préjudice sérieux à Mme Vachon;

QUE ledit Comité consultatif d'urbanisme est également d'avis que le fait d'accorder cette dérogation ne portera pas atteinte aux droits de propriété des propriétaires voisins.

QUE le Conseil municipal statuera sur cette demande lors de sa séance ordinaire du 2 juillet 2009.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION

(Dérogation mineure – Francine Leclerc)

Il est proposé par André Ferland
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par Mme Francine Leclerc pour la construction d'une remise dans la cour avant à environ 2 000 pieds de la ligne avant (art. 9.1 règlement de zonage no. 76-07);

QUE le Comité consultatif d'urbanisme est d'avis que le fait d'empêcher la confection de cette remise dans la cour avant causerait un préjudice sérieux à Mme Leclerc;

QUE ledit Comité consultatif d'urbanisme est également d'avis que le fait d'accorder cette dérogation ne portera pas atteinte aux droits de propriété des propriétaires voisins;

QUE le Conseil municipal statuera sur cette demande de dérogation mineure lors de sa séance ordinaire du 2 juillet 2009.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION

(Dérogação mineure- enseigne)

Il est proposé par Émilien Cayouette
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande de dérogation mineure pour l'installation d'une enseigne publicitaire à l'intérieur du périmètre urbain qui servira à annoncer les commerces et services situés le long de la rue Langevin (art. 12.2.4 du règlement de zonage).

QUE le Conseil municipal statuera sur cette demande de dérogation mineure lors de sa séance ordinaire du 2 juillet 2009.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION

(Entente incendie)

Il est proposé par Cécile Veilleux
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine fixe la rémunération des pompiers de la façon suivante :

- 1- Pour une alerte incendie déclarée sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Justine : 15 \$ l'heure
- 2- Pour une alerte incendie déclarée à l'extérieur du territoire de la Municipalité de Sainte-Justine : 21,74 \$ l'heure

QUE ledit Conseil municipal décrète que ces tarifs horaires devront être considérés à titre de convention en vigueur dans notre municipalité pour toute entente en matière d'entraide lors d'un incendie.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Je soussigné Gilles Bizier, conseiller, donne avis par la présente que je soumettrai lors d'une prochaine séance un règlement permettant la circulation des véhicules tout-terrain sur la rue Rotobec.

Gilles Bizier, conseiller

MAIRIE : Selon les informations obtenues de M. Gaétan Chabot il semblerait qu'il y aurait trop de plantation à effectuer dans les plates-bandes de la Mairie selon les plans fournis. À certains endroits, on pourrait enlever au moins le tiers des plants. Le Conseil municipal convient de suivre les recommandations de M. Chabot et serait disposé à affecter un employé pour l'aider

dans la plantation parce qu'il ne veut pas faire cela tout seul. Par ailleurs, les travaux d'ensemencement du gazon seront effectués en août.

RÉSOLUTION

(Nivelage)

Il est proposé par Linda Gosselin
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine autorise l'embauche de deux (2) employés temporaires pour ramasser des roches lors des travaux de nivelage.

ADOPTÉE

ŒUVRE DES LOISIRS : Les représentants du Conseil municipal à l'œuvre des loisirs font état des dossiers en cours soient au niveau des jeux d'été, du directeur des loisirs, du souper élite, du terrain de soccer et du système de réfrigération.

AGRIFOR-ENERGIE : Le dossier est transféré au Fonds d'investissement car le Conseil municipal considère que ce n'est pas le rôle de la municipalité d'appuyer financièrement ce projet.

COMPOSTAGE : La rencontre d'information sur le compostage aura lieu le 9 juin à 19 h 00 à la Mairie.

RÉSOLUTION

(Société du Patrimoine- pacte rural)

Il est proposé par Cécile Veilleux
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine appuie la Société du patrimoine de Sainte-Justine-de-Langevin dans ses démarches visant à obtenir une aide financière dans le cadre du pacte rural pour les travaux d'éclairage de la tour située sur le site historique des Pères trappistes.

ADOPTÉE

PROJET « ETCHEMINS EN FORME » : Cette rencontre avec Audrey St-Pierre et Pierre-Yves Vachon vise à informer le Conseil municipal du contenu du projet « Etchemins en forme » et, par le fait même, de l'importance de conclure une entente avec les

écoles primaires pour l'utilisation de leurs locaux. Le Conseil municipal est d'accord pour aller de l'avant dans ce dossier.

RÉSOLUTION
(Alex Vocal)

Il est proposé par Linda Gosselin
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine félicite Alex Vocal pour la médaille d'or en ébénisterie remportée lors des Olympiades canadiennes des métiers qui se sont déroulées à Charlottetown le 23 mai dernier.

ADOPTÉE

MARCHÉ AUX PUCES : Le Conseil municipal est d'accord pour mettre une publicité à cet effet dans le journal « La Voix du Sud » ainsi qu'à la radio.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS : La correspondance de la FQM est remise au Conseil municipal.

CONSEIL DE BASSIN DE LA RIVIÈRE ETCHEMIN : Aucun membre du Conseil municipal ne participera à l'assemblée générale annuelle du Conseil de bassin de la rivière Etchemin.

RÉSOLUTION
(Carrefour jeunesse emploi)

Il est proposé par André Ferland
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte de déléguer 2 membres du Conseil pour le souper-bénéfice du Carrefour Jeunesse-Emploi.

ADOPTÉE

MASSIF DU SUD : Aucun membre du Conseil municipal ne participera à l'assemblée générale annuelle de la Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud.

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DES ETCHEMINS : La rencontre de consultation et d'éclairage devant être organisée dans le cadre du pacte rural aura lieu le 16 juin à 19 heures à la Mairie.

RÉSOLUTION
(Levée de l'assemblée)

Il est proposé par Émilien Cayouette
Et résolu à l'unanimité :

QU'À 23 h 45, la séance soit levée .

ADOPTÉE

S/ Directeur général et
secrétaire-trésorier

S/ Maire

